Conseil Municipal du lundi 7 septembre 2015

Le lundi sept septembre deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur ASTRIC Bertrand, Maire.
Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Mme Virginie AUFFRET absente excusée, procuration à Mme Stéphanie LECOT; M. Rémy LUCAS, absent excusé, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée, procuration à M. Rémy MICHON.

M. Hervé REYSSIE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00

Le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

BP assainissement 2015 : transfert de crédits

Le Maire expose qu'afin de régler des intérêts d'emprunt il convient de transférer 1 050 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 5 000 € à 3 950 € à l'article 66111 (intérêt d'emprunt) dont les crédits passeront de 50 000 € à 51 050 €.
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité.**

BP commune : transfert de crédits de l'article 2313 à l'article 2135

Le Maire expose qu'afin de régler des factures d'investissement d'un montant de 2 000 € affectés à l'article 2135 (installation, agencement), il convient de transférer 2 000 € de l'article 2313 (construction) dont les crédits passeront de 84 799.91 € à 82 799.91 € à l'article 2135 dont les crédits passeront de 0 € à 2000 €.
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité.**

CAGB : modifications des statuts

Le Maire expose que le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.
Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification, qui porte sur les points suivants :

1. **Compétence Économie :**
   - Ajout de la compétence : « ***Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire*** »
   - Modification (en gras) de la compétence relative aux infrastructures de réseaux :

   « *Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux* ***haut et très*** *hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire.*

   Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'attention des ***entreprises, administrations****, scolaires et du grand public* »
2. **Compétence Sport**
   Ajout de la compétence : « ***Soutien aux clubs sportifs de haut niveau*** ».
3. **Compétence Habitat**
   - Modification de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage :

   « ***Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains de délestage)***

   Aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique) »

   - Suppression de la compétence « Elaboration et suivi d'un observatoire du logement »
4. **Compétence Environnement**
   - Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables :

   « ***En matière d'énergies renouvelables :***

- Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,
- Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire »

- Ajout de la compétence : *« **Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique** ».*

5. **Compétence Transports**
   Modification de la compétence Transports urbains : « ***Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code*** ».
6. **Compétence Politique de la Ville**
   - Modification de la compétence Politique de la Ville :

« ***En matière de politique de la ville dans la communauté :***
- ***élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;***
- ***animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;***
- ***programmes d'actions définis dans le contrat de ville*** ».

7. **Autres modifications statutaires**
   - Suppression de la compétence : *« Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L.2321-4 du CGCT ».*
   - Au sein de l'article 1 « composition et dénomination », les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacées par Les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1er janvier 2016**.
Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement ou défavorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** cette modifications des statuts de la CAGB.

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.
Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.
La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 105 habitants x 0.61 € = 674.05 €
Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide, **à l'unanimité** de participer au FSL.

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficultés (FAAD)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)
Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.
Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande. La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 105 habitants x 0.30 € = 331.50 €
Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de participer au FAAD.

Bail de location d'un garage communal à l'association « Comité des fêtes de l'An 2000 »

Le Maire rappelle que du matériel appartenant à l'association « Comité des fêtes de l'an 2000 » est entreposé dans un garage communal. Le bail actuel arrivant à échéance, le Maire propose de le renouveler

aux mêmes conditions que précédemment à savoir un loyer annuel de 50 €.
Ledit bail est consenti pour une durée de 3 ans et prend effet à compter du 8 septembre 2015.
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et autorise le maire à signer le bail correspondant.

Salon de coiffure Idéal Coiffure : changement du titulaire du bail

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Mme Marie-Claire DAVAL, titulaire du bail commercial du salon de coiffure « Idéal Coiffure » situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne perception sis au n° 8 de la Route de Besançon, l'informant qu'elle souhaite mettre fin audit bail à compter du 30 septembre 2015.
Le Maire propose d'établir un nouveau bail à compter du 1er octobre 2015 au nom de son successeur Mme Anne-Laure SIMPLOT. Il propose également de renouveler ce bail commercial aux mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- le loyer mensuel de : 432 €
- indice de référence : 108,47
- loyer révisable au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 4éme trimestre de l'année précédente

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité** le maire à préparer et à signer le bail correspondant.

Devenir de l'ancien bureau et logement de la Poste

Le Maire rappelle que l'ancien bureau et logement de la Poste situés à Boussières-Papeteries sont vacants. Une estimation du bien a été réalisée par le service des domaines. Ledit bien a été estimé à 95 000 € pour l'ancien logement, d'une surface de 100 m², et 45 000 € pour l'ancien bureau de Poste d'une surface de 45 m². A cela il convient d'ajouter un sous-sol de 50 m², un jardin de 105 m2 ainsi que deux places de parking.
Les coûts de restauration étant très élevés, la commune souhaite vendre l'ensemble de ces biens en un seul lot au prix fixé par le service des domaines.
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** de vendre l'ancien bureau et logement de la Poste.

Vente de la parcelle n°15 du « lotissement du Stade »

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de viabilités concernant le lotissement cité en objet sont terminés à l'exception des travaux de finition comme prévu par la délibération du 2/12/2013. Ainsi il peut être procédé à la vente des parcelles.
Il informe que M. Kevin COLTEL et Mme Elodie JACQUET ont confirmé l'intention d'acquérir la parcelle n°15 du « lotissement du Stade » d'une surface de 6 a 36 ca en déposant la somme de 3 000 € dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit.
L'exposé du Maire entendu le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** fait promesse de vente à M. Kevin COLTEL et Mme Elodie JACQUET aux conditions suivantes :

- le prix de ladite parcelle est fixé à 53 000 € TTC
- la vente sera conclue auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey étant entendu que les taxes et frais divers liés à cette vente seront supportés par les acquéreurs.

Il donne tout pouvoir au Maire pour exécuter et signer ladite vente .

Lotissement "du Stade" : attribution du lot n°17 (promesse de vente)

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande M. et Mme David DUAULT domiciliés 1 B rue du Chalet à Granges Narboz concernant le lot n°17.
Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°17 pour un montant de 60 000 € à M. et Mme David DUAULT.
Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 30 septembre inclus. Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité.**

Lotissement "du Stade" : attribution du lot n°18 (promesse de vente)

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande M. Raphaël BOYE et Mme Audrey VALERO domiciliés 4 impasse des Floréales à Pelousey concernant le lot n°18.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°18 pour un montant de 60 000 € à M. Raphaël BOYE et Mme Audrey VALERO.

Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 30 septembre inclus. Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité.**

Caution d'emprunt pour l'association "de la Fleur au fruit"

Le Maire expose qu'il a reçu une demande de l'association "de la Fleur au Fruit" concernant une caution d'emprunt. En effet l'association envisage l'achat d'un alambic d'une capacité de 30 litres avec colonne de rectification et catalyseur pour la réalisation d'eau de vie par macération. L'alambic sera installé dans l'atelier de distillation municipal.

Cet achat d'un montant de 20 000 € est financé pour moitié par les fonds propre de l'association et pour autre moitié par un prêt bancaire d'un montant de 10 000 € contractualisé auprès du crédit agricole au taux de 1,90 % fixe annuel sur une durée de 5 ans.

Le coût global de l'emprunt sera de 10 590,43 € avec un TEG de 2,303 %.

Le Maire précise qu'en cas de non règlement par l'association de tout ou partie du prêt, la commune se substituera à l'association et deviendra de fait propriétaire de l'alambic.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** de se porter caution pour l'emprunt précité et autorise le Maire à signer la caution d'emprunt; M. Roland DEMESMAY n'ayant pas pris part au vote.

Achat de terrains rue du Stade

Le Maire rappelle que suite aux travaux d'aménagement du Lotissement du Stade, il était prévu de reprendre la voirie et de réaliser un trottoir dans le bas de la rue du Stade. Pour ce faire il convient d'acquérir une partie de terrain appartenant à des propriétaires privés.

Le Maire expose qu'il a rencontré les propriétaires concernés. Il propose de les indemniser à un prix d'achat équivalent au montant qu'ils ont payé.

Il présente le plan de bornage réalisé par le cabinet Jamey, géomètre expert à Besançon.

	Surface cédée	Référence cadastrale de la parcelle	Prix d'acquisition du terrain au m2	Montant de l'achat du terrain
M et Mme BOUSSARD	0 a 59 ca	ZB 415 f	29,37 € / m2	1 732,83 €
M.DETOUILLON et Mme GUILLAME	0 a 25 ca 0 a 01 ca	ZB 397 b ZB 400 d	32,54 € / m2	846,04 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'achat. La transaction sera réalisée auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey étant entendu que les frais et taxes liés à cette affaire sera à la charge de la commune.

Motion de soutien AMF

Le Maire informe le conseil municipal des actions menées par l'Association des Maires de France auprès

des pouvoirs publics afin de réviser les baisses de dotations de l'Etat. Il est décidé de signer une motion de soutien à l'AMF pour appuyer ses revendications.

Points sur les projets

- cure : M. Roland DEMESMAY, Adjoint, détaille aux conseillers le planning des réunions prévues pour ce qu'il est décidé d'appeler le "Projet Cure" et les invite à y participer. Le projet cure se déroulera en plusieurs phases : phase de faisabilité, phase d'élaboration du programme, phase de diagnostic et d'esquisses. Il est prévu de lancer les premiers appels d'offre le premier trimestre 2016 concernant le diagnostic du bâtiment, les esquisses et l'avant-projet sommaire des travaux (durée prévue : un an environ). Le choix des entreprises s'effectuerait courant janvier 2017 et les travaux devraient commencer en avril de la même année pour se terminer en 2018.
- plateau ralentisseur : M. Hervé REYSSIE, conseiller en charge de la sécurité routière rend compte de la réunion qui a eu lieu le 3 septembre 2015 concernant l'aménagement du plateau ralentisseur : le plateau mesurera 10 mètres avec une pente de 7%. Les travaux sont prévus la première semaine des vacances de Toussaint pour ne pas gêner les bus scolaires. Une déviation sera balisée.
Il est prévu de sécuriser ensuite l'entrée du village côté Abbans-Dessus/Quingey.
- gaz : les travaux sont terminés à l'école maternelle. Pour l'école primaire, l'Architecte des Bâtiments de France impose quelques conditions pour la pose du coffret.
- haut-débit : une question technique de connexion entre les 2 répartiteurs soulève quelques difficultés, mais le dossier progresse favorablement.
- MDL : une réunion se tiendra le 30 septembre 2015 afin d'élaborer le cahier des charges des futurs aménagements.

Rentrée scolaire 2015 / 2016

Mme Françoise BERNARD, Adjointe, annonce la fermeture d'une classe et ses conséquences : 5 classes au lieu de 6, augmentation des effectifs par classe. Les élèves nés en 2005 quitteront l'école en fin d'année scolaire : ils représentent un gros effectif.
Une nouvelle équipe réactive et efficace s'occupe des temps d'activités périscolaires. Il a fallu remplacer en urgence une animatrice défaillante : le choix s'est porté sur l'association TRI qui propose des activités de découverte, d'observation et d'expérimentation en milieux naturels.
Pour terminer, il est envisagé de rédiger un nouveau cahier des charges de la restauration scolaire privilégiant produits locaux et circuits courts.

Questions diverses

- Mme Martine DROMARD, conseillère municipale annonce le retrait de sa participation à la commission culture-évènements.
- M. Yves FADIER, conseiller municipal, chef de la batterie-fanfare des pompiers évoque la tenue d'un festival, à Boussières, de batteries-fanfares le 19 juin 2015, dans le cadre des festivités de la fête de la musique. Il sollicite l'aide financière de la commune. Le conseil municipal, sur le principe, ne s'oppose pas à cette demande mais elle doit être chiffrée et un projet doit être présenté.

La séance est levée à 22H40 .